

NOUVEAU DÉLAI : Mercredi 11 octobre, à 14.00 heures (heure de Bruxelles).

Le délai de dépôt des candidatures à la **PLATEFORME DE DIALOGUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES AUTORITÉS LOCALES POUR LA STRATEGIE GLOBAL GATEWAY** a été prolongé. Les candidatures peuvent à présent être déposées jusqu'au mercredi 11 octobre à 14.00 heures (HEC) au plus tard.

Les candidats qui ont déjà envoyé leur candidature ne sont pas tenus de présenter une nouvelle demande dans le cadre du présent appel élargi.

FORUM POLITIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION DES MEMBRES DE LA

PLATEFORME DE DIALOGUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES AUTORITÉS LOCALES POUR LA STRATEGIE GLOBAL GATEWAY ('PLATEFORME DE DIALOGUE GLOBAL GATEWAY')

1. Contexte

Le 1er décembre 2021, la Commission européenne et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ont présenté la communication conjointe sur la stratégie Global Gateway¹. Global Gateway est la contribution de l'UE visant à réduire le déficit d'investissement mondial, à soutenir la reprise économique mondiale et à accompagner la double transition écologique et numérique au-delà des frontières européennes, et à promouvoir la résilience des chaînes de valeur à l'échelle mondiale. Il vise à renforcer les liens intelligents, propres et sécurisés dans les secteurs du numérique, du climat, de l'énergie et des transports, et à renforcer les systèmes d'éducation, de recherche et de santé, dans le monde entier. Il est pleinement aligné sur le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, ainsi que sur l'accord de Paris.

Global Gateway est l'offre **positive et fondée sur les valeurs** de l'Europe consistant à canaliser les investissements de l'Équipe Europe dans le développement des infrastructures mondiales conformément à six principes clés: valeurs démocratiques et standards de qualité, bonne gouvernance et transparence, partenariats égaux, et investissements privés verts et propres, axés sur la sécurité et ayant un effet catalyseur.. Un environnement propice sera essentiel pour mobiliser des investissements accrus dans les infrastructures répondant aux normes techniques, concurrentielles, environnementales, sociales et de gouvernance élevées.

Global Gateway est établi dans le cadre d'une approche Équipe Europe. Il mobilise toutes les institutions de l'UE, les États membres, leurs institutions de financement du développement, les banques publiques de développement, la BEI, la BERD et le secteur privé, derrière des priorités communes afin d'atteindre une échelle critique et de créer un impact tangible et visible sur le terrain. Global Gateway a ainsi l'ambition de mobiliser jusqu'à 300 milliards d'euros d'ici 2027. Dans les pays de l'élargissement et du voisinage, Global Gateway est mis en œuvre

¹ [EUR-Lex - 52021JC0030 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

au moyen de trois plans régionaux d'investissement économique (PIE).

Comme annoncé dans la communication conjointe, un dialogue avec la société civile doit être établi dans le cadre des modalités de gouvernance et de communication Global Gateway. Les organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales (AL) joueront un rôle clé en veillant à ce qu'une approche fondée sur les valeurs et inclusive soit adoptée, de sorte que Global Gateway atteigne ses objectifs conformément à ses principes. Une «**plateforme de dialogue de la société civile et des autorités locales pour la stratégie Global Gateway** » (désormais la *Plateforme de Dialogue Global Gateway*) sera mise en place à cette fin, en tant que groupe de travail du **Forum Politique pour le Développement** de l'UE (FPD). Grâce à cette plateforme, la stratégie Global Gateway bénéficiera des perspectives et de l'expérience des parties prenantes pour améliorer son efficacité globale et sa durabilité.

La Commission lance un appel à manifestations d'intérêt pour la sélection des membres de la Plateforme de Dialogue Global Gateway

Plus précisément, la Plateforme de Dialogue Global Gateway aura les missions suivantes:

- 1) Échanger sur des questions politiques horizontales présentant un intérêt pour les OSC et les autorités locales en tant qu'acteurs clés du développement dans le cadre de la stratégie Global Gateway. Cela pourrait inclure des aspects tels que la lutte contre les inégalités, la transparence et la durabilité.
- 2) Recevoir des commentaires des organisations de la société civile mondiale/européenne/locale sur la mise en œuvre de la stratégie Global Gateway. Cela peut inclure des aspects tels que le respect des «principes clés» énoncés dans la communication conjointe de l'UE sur Global Gateway, dans le cadre de différentes priorités d'investissement et de contextes géographiques spécifiques.
- 3) Échanger sur la manière dont les OSC et les autorités locales peuvent jouer leur rôle dans le partenariat autour des projets phares Global Gateway, en examinant les opportunités pour leur implication au niveau national.
- 4) Fournir un espace pour des mises à jour régulières de la part de tous les participants.

2. Caractéristiques de la Plateforme de Dialogue Global Gateway

2.1. Composition, critères de sélection et d'éligibilité

La Plateforme de Dialogue est ouverte aux **associations, plateformes et réseaux mondiaux ou régionaux des organisations de la société civile et des autorités locales**.

Cela peut inclure (mais n'est pas limité aux): Organisations de jeunesse, organisations de femmes, syndicats, organisations d'employeurs, coopératives, organisations d'entreprises et de consommateurs, organisations confessionnelles, LGBTIQ, populations autochtones, organisations de personnes vivant avec un handicap, fondations; Organisations spécialisées dans les domaines d'investissement prioritaires Global Gateway: le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, l'éducation et la recherche; Organisations axées sur la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité, les droits de l'homme et la démocratie. La plateforme de dialogue comprendra **jusqu'à 60 réseaux et associations**. Les organisations de chaque catégorie devront :

- Représenter un réseau dans une ou plusieurs régions ou au niveau mondial qui travaille dans le domaine de la coopération internationale et du développement depuis au moins 5 ans.
- Avoir la capacité requise pour atteindre un large éventail de membres, c-à-d. des membres dans un grand nombre de pays d'une ou de plusieurs régions.
- Posséder des compétences et une expérience avérées et pertinentes, y compris au niveau européen et/ou international, dans leurs domaines respectifs d'activités; en particulier, avoir des connaissances et de l'expérience dans la mise en œuvre de la politique actuelle de l'UE;
- Assurer la compétence, l'ancienneté et l'expérience adéquates du/des représentant(s) proposé(s). Les représentants des organisations sélectionnées pour participer à la Plateforme de dialogue pour Global Gateway auront une expérience significative et de solides antécédents dans le domaine d'activité de leurs organisations. Ils auront également démontré leur capacité à représenter et à exprimer les points de vue de leurs partenaires, y compris une expérience en matière de représentation, et la capacité à fournir régulièrement à leurs partenaires des retours d'information sur les discussions et les conclusions atteintes au sein de la Plateforme.

Les membres s'engageront à participer aux activités de la Plateforme de dialogue pour Global Gateway à court et à moyen terme et auront la possibilité de respecter cet engagement. Il s'agira notamment de partager régulièrement des informations avec les partenaires pour alimenter les discussions et les décisions de la Plateforme de Dialogue pour Global Gateway et de représenter au mieux les points de vue de ceux-ci dans le cadre des réunions et des événements de la Plateforme de Dialogue Global Gateway.

2.2. Procédure de sélection

La procédure de sélection consiste en une évaluation des manifestations d'intérêt effectuées au regard des critères de sélection énumérés au point 2.1. susmentionnés, suivie de l'établissement d'une liste des candidats les plus appropriés, et se conclura par la nomination des membres de la plateforme.

Lors de la nomination des membres de la Plateforme de Dialogue, la Commission s'efforcera de parvenir à une représentation équilibrée afin d'assurer la diversité et l'inclusion. Il visera également à assurer, dans la mesure du possible, un niveau élevé de compétence, un équilibre entre la couverture thématique et géographique, tout en tenant compte des tâches spécifiques de la plateforme, du type de connaissances requises et de la pertinence des candidatures reçues.

2.3. Règles d'Engagement et de Fonctionnement de la Plateforme de Dialogue

Il est prévu que les membres de la plateforme de dialogue se réunissent en séances plénières, à titre indicatif, jusqu'à deux fois par an en ligne ou en personne, y compris une réunion préalable au Forum Global Gateway ou au Comité Global Gateway. Les membres de la plateforme peuvent désigner un groupe de pilotage pour servir de liaison entre la Plateforme de Dialogue Global Gateway et la Commission Européenne et diriger les

travaux liés aux priorités de la plateforme. Le groupe de pilotage comptera jusqu'à 15 membres.

Les réunions plénières seront coprésidées par deux représentants des OSC-AL et la Commission européenne, direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA). L'ordre du jour des réunions sera arrêté conjointement par les coprésidents, en consultation avec les membres de la Plateforme de Dialogue Global Gateway/groupe de pilotage. Chaque réunion annuelle tenue avant la réunion du Comité Global Gateway peut aboutir à un bref document final rédigé sous la responsabilité des membres de la plateforme/groupe de pilotage. La plateforme adopte ses délibérations par consensus.

Les membres de la Plateforme de Dialogue Global Gateway s'engagent à participer aux activités de la plateforme pour une période de **deux ans**. Ils restent membres jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Leur mandat peut être renouvelé. Les membres s'engageront à participer aux activités de la plateforme à court et à moyen terme et auront la disponibilité nécessaire pour honorer cet engagement.

Les membres sont responsables de la sélection de leurs propres représentants. La participation sera ouverte à plus d'un représentant organisationnel, en particulier si une expertise spécifique est nécessaire à chaque réunion. Les membres veilleront à assurer la continuité et la cohérence entre leurs représentants.

L'absence de participation à deux (2) sessions plénières consécutives de la plateforme entraînera la cessation de leur adhésion au processus.

Les participants aux activités de la plateforme ne sont pas rémunérés pour les services qu'ils offrent. Les frais de voyage et de séjour ne sont remboursés que pour la participation aux réunions plénières, s'ils ont lieu en personne. Le remboursement est effectué conformément aux dispositions en vigueur au sein de la Commission et dans la limite des crédits disponibles alloués aux services de la Commission dans le cadre de la procédure annuelle d'allocation des ressources.

La Commission européenne a le droit de mettre fin à la participation d'un membre de la Plateforme en cas de violation des normes de conduite éthique et professionnelle ou de non-contribution/insatisfaisante au travail collectif de la plateforme. Les membres de la Plateforme doivent, dès que possible, informer l'équipe de la DG INTPA de tout événements ayant un impact susceptible d'entraver leur contribution au groupe de travail.

2.4. Transparence

L'inscription au registre de transparence² est requise pour que les organisations puissent être nommés membres.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et publiées conformément au règlement (UE) 2018/1725.

² Accès en ligne: [Registre des représentants d'intérêts \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/transparency) C(2016) 3301, Article 13.1

3. Procédure de candidature

Les organisations intéressées sont invitées à soumettre une déclaration d'intérêt à l'adresse électronique de la DG INTPA (Unité G2) de la Commission européenne:

INTPA-G2@ec.europa.eu

Les manifestations d'intérêts doivent être complétées dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Toutefois, les candidatures en anglais faciliteraient la procédure d'évaluation.

Les organisations indiquent le nom, le titre et le CV de leur(s) représentant(s) proposé(s) pour la Plateforme de dialogue Global Gateway.

Une demande ne sera considérée comme recevable que si elle est envoyée dans le délai imparti et comprend les documents mentionnés ci-dessous. Tous les documents soumis par les demandeurs doivent être dûment remplis, lisibles, signés et numérotés de façon consécutive.

Pièces justificatives

Chaque demande comprend les documents suivants:

- une lettre de candidature expliquant la motivation du demandeur à répondre à cet appel et indiquant la contribution qu'il pourrait apporter à la plateforme de dialogue;
- un formulaire de classification dûment rempli précisant la catégorie de membre pour laquelle la demande est présentée (annexe I);
- un formulaire de critères de sélection dûment rempli documentant la manière dont le candidat remplit les critères de sélection énumérés à la section 2.1 du présent appel (annexe II).

Des pièces justificatives supplémentaires pourront être demandées ultérieurement.

Date limite des candidatures

Les candidatures dûment signées doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante: [INTPA- G2@ec.europa.eu](mailto:INTPA-G2@ec.europa.eu) le **04 octobre 2023 à 14h00 (CET) au plus tard**. La date et l'heure de l'e-mail seront la date et l'heure de l'envoi.

ANNEXES:

- Annexe I: Formulaire de classification
- Annexe II: Formulaire relatif aux critères de sélection

Annexe I — Formulaire de classification³

À remplir par tous les candidats

Numéro d'identification du registre de transparence⁴:

Nota Bene: bien que l'inscription dans le Registre de transparence (TR) soit requise pour être nommé membre de la plateforme, elle n'est pas obligatoire dans le cadre de la procédure de candidature. Ainsi, les personnes et organisations intéressées qui, au moment de la candidature, ne figurent pas encore dans le TR et n'ont donc pas de numéro d'identification TR, peuvent quand même postuler. Cependant, si le candidat est sélectionné à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt, il devra s'inscrire dans le TR en tant que condition préalable à sa nomination en tant que membre.

Cette manifestation d'intérêt est faite au nom de **l'organisation de type** suivant :

- ☐ Société civile (veuillez préciser) :
- ☐ Autorités locales :
- ☐ Autre (veuillez préciser):

Veillez sélectionner un ou plusieurs domaines d'investissement prioritaires Global Gateway dans lesquels votre organisation est active:

- ☐ Numérique
- ☐ Climat et énergie
- ☐ Transports
- ☐ Santé
- ☐ Éducation et recherche
- ☐ Autres

³ Ce formulaire doit être rempli, signé, et renvoyé avec la candidature

⁴ Accès en ligne: [Registre des représentants d'intérêts \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0330) C(2016) 3301, Article 13.1

Pour chaque secteur sélectionné, veuillez fournir plus de détails sur les domaines d'activité/sous-secteurs spécifiques dans lesquels votre organisation opère (150 mots maximum, par secteur) :

Veuillez sélectionner une **ou plusieurs régions géographiques** dans lesquelles votre organisation opère:

- ☐ Caraïbes
- ☐ Asie centrale
- ☐ Asie de l'Est et du Sud
- ☐ Europe de l'Est
- ☐ Europe
- ☐ Amérique latine et Amérique centrale
- ☐ Moyen-Orient et Afrique du Nord
- ☐ Afrique subsaharienne
- ☐ Pacifique
- ☐ Balkans occidentaux
- ☐ Mondial

Pour chaque région géographique sélectionnée, veuillez fournir la liste des pays dans lesquels votre organisation opère:

Informations clés:

Nom de l'organisation⁴:

Pays dans lequel l'organisation a son siège:

Nom et prénom du/des représentant(s) proposé(s):

Position du/des représentant(s) proposé(s):

Sexe du/des représentant(s) proposé(s):

Nom et fonction de la personne postulant pour le compte de l'organisation:

Prénom et nom de la personne qui candidate au nom de l'organisation:

Date:

Signature.....

Annexe II: Formulaire de critères de sélection⁵

Les candidats sont invités à décrire comment ils remplissent les critères de sélection énumérés dans le présent appel.

Les membres représentent un réseau dans une ou plusieurs régions ou au niveau mondial	
Les membres doivent avoir des antécédents de travail dans le domaine de la coopération internationale et du développement pendant au moins cinq ans.	
Faire partie des organisations décrites dans la section 2.1.	
Avoir des capacités requises pour atteindre un large éventail de membres; c-à-d. des membres dans un grand nombre de pays d'une ou de plusieurs régions.	
Posséder des compétences et une expérience avérées et pertinentes, y compris au niveau européen et/ou international, dans les domaines pertinents; en particulier, avoir des connaissances et de l'expérience en matière de mise en œuvre des politiques de l'UE	

⁵ Ce formulaire doit être rempli, signé, et renvoyé avec la candidature

Garantir la compétence et l'expérience adéquates du/des représentant(s) de la Plateforme	
--	--